



SAINT ROMAIN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

De la séance Ordinaire du Conseil Municipal

Du 9 septembre 2016

L'an deux mil seize, le neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni publiquement à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Serge GRAPPIN, le Maire.

Date de la convocation : 02/09/2016

Membres présents : Mrs Serge GRAPPIN, David BISE, Gilles BUISSON, Patrick GERMAIN, Jacques CHEVALIER, Mathieu THIBERT, Mmes Carole CHABOCHE, Sandra POULET.

Membres absents : Mr Bernard MARTENOT, Mme Myriam MULLER

Le quorum étant atteint, Monsieur Serge GRAPPIN, Maire, déclare ouverte la séance publique du Conseil Municipal.

Nomination d'un secrétaire de séance : En application des dispositions de l'article l 2121-15, le conseil municipal nomme David BISE aux fonctions de secrétaire de séance.

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 juin 2016

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23/06/2016, ne soulève aucune observation. Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

2- Délibérations n°2016-09-045 : décision modificative n°2 – Budget principal

Suite à la délibération du conseil communautaire relative au FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal), il est nécessaire de modifier le budget principal voté en mars 2016 comme suit : article 73925 : +563.00 € // article 615221 : -563.00 €.

Vote : à l'unanimité

3- Délibérations n°2016-09-046 et 2016-09-047 : communication du rapport d'activités de la Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud – année 2015

Suite à la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2016, le conseil municipal donne acte au Maire de sa communication sur le rapport d'activités 2015 de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, ainsi que celui relatif aux services d'eau potable et d'assainissement.

Vote : à l'unanimité

4- Délibération n°2016-09-048 : choix de l'entreprise pour les travaux de voirie 2016

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le devis à choisir pour les travaux de voirie qui débiteront à l'automne rue du Grand Tour, Grande Rue, rue du Puits et de la Tartebouille. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, choisit l'entreprise Eurovia pour un montant de 23 970.00€HT et autorise le Maire à signer les documents afférents à cette décision.

Vote : accord à l'unanimité

5- Délibération n°2016-09-049 : instauration du principe de redevance règlementée pour chantiers provisoires.

M. le Maire informe les membres du conseil de la parution au journal Officiel, du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

M. le Maire propose au conseil :

- De décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution d'électricité
- D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Vote : accord à l'unanimité

6- Délibération n°2016-09-050 : transfert de la prolongation de la VC5 dans le domaine public

Monsieur le Maire rappelle que l'extension de la Zone Pichotot nécessite le prolongement de la voie d'accès VC5 sur 6mx35m. Afin de bénéficier d'aides financières lors de sa création, il propose de la classer dans le domaine public. La parcelle devant être cadastrée avant d'être classée, le sujet sera reporté à une réunion ultérieure.

7- Délibération n°2016-09-051 : demande de subvention au titre du PSV pour 2017

M. le Maire rappelle à l'assemblée que pour bénéficier des subventions au titre du Programme de Soutien à la Voirie et des Amendes de Police pour les travaux prévus en 2017, il est nécessaire de proposer un dossier avant fin septembre 2016. Toutefois, le projet n'étant pas finalisé, le conseil préfère reporter le sujet à un conseil ultérieur.

8- Délibération n°2016-09-52 : redevance d'occupation du domaine public relative à Orange – année 2016

Monsieur le Maire rappelle qu'Orange possède sur le territoire de la commune des artères aériennes, des artères en sous-sol et des emprises au sol.

Le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public fixe le montant annuel des redevances de chaque catégorie à réclamer aux différents opérateurs.

Le conseil, après avoir entendu Monsieur le Maire, décide :

- De fixer pour l'année 2016 à 100% du montant de référence la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs
- D'inscrire cette recette au budget communal
- De charger M. le Maire du recouvrement de ces redevances

Vote : à l'unanimité

9- Délibération n°2016-09-053 : groupement régional d'achat d'énergie avec le SICECO

Monsieur le Maire propose de rejoindre le groupement d'achat d'énergie du SICECO afin de bénéficier de tarifs plus avantageux dès 2018 sur le coût de l'électricité des bâtiments et éclairages publics. Après examen des conditions, le conseil souhaite affiner le coût d'adhésion et de fonctionnement et reporte le sujet à un conseil ultérieur.

10- Délibération n°2016-09-054 : travaux d'enfouissement des réseaux : accord de principe

Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux, M. le Maire rappelle que la dernière tranche des travaux est programmée pour 2017 et qu'elle nécessite une étude des coûts par le SICECO à hauteur de 6000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'engagement de l'étude nécessaire au chiffrage des travaux.

Vote : à l'unanimité

11- Délibération n°2016-09-055 : reclassement des terres communales

Dans le cadre des locations de terres communales, Monsieur le Maire rappelle que certaines terres doivent être reclassées. Après en avoir délibéré, le conseil décide de classer les parcelles suivantes :

- Lieu-dit Au-dessus du Val et du Ver cadastré ZC11 en terres de catégorie 2
- Lieu-dit Sur Roche cadastré D237 en terres de catégorie 3
- Lieu-dit Sur Roche cadastré D316 en terre de catégorie 3

Vote : à l'unanimité

12- Délibérations n°2016-09-056 à 069 : baux à ferme

Monsieur le Maire propose la mise en location des terres sous forme de baux comme suit :

- Parcelle ZC17 : à M. Alexandre LIEBAULT
- Parcelle ZC11 : à M. Lucien ROCAULT
- Parcelles D237 et D316 : à M. Philippe PERROT
- Parcelles D1975 : à M. Vincent ROY

L'assemblée, après en avoir délibéré, accepte ces propositions pour des baux de 9 ans et autorise le Maire à signer les documents afférents aux sujets.

Vote : à l'unanimité

13- Délibération n°2016-09-060 : motion de soutien à la candidature de la ville de Paris aux JO d'été de 2024

Monsieur le Maire propose de soutenir la candidature de la ville de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024. Après délibération, le conseil accepte d'apporter son soutien.

Vote : 7 pour / 1 contre

Questions et informations diverses

1/ Lecture des courriers :

- Remerciements de l'association ADMR pour la subvention qui lui a été versée par la commune.
- Remerciements de Sœur Maryvonne Sampic, Paroisse de Meursault, pour la mise à disposition de la salle de réunion dans le cadre du catéchisme des enfants.
- M. Gillet demande à ce que soit goudronné l'Impasse Truchot en même temps que sera fait les travaux de voirie Grande Rue : une réponse lui sera apportée.

2/ Travail des commissions :

- Les commissions sécurité et jeunesse travaillent sur un projet Aire de Jeux suite à l'inspection annuelle de Véritas.

3/ Divers :

- Les associations communales ont droit à une mise à disposition annuelle de la salle des fêtes à titre gracieux. L'association des Fines Bouches, n'ayant pas profité de ce droit en 2015, demande si à titre exceptionnel, elle pourrait en bénéficier de façon rétroactive. Une réponse lui sera apportée.

Réunion du prochain conseil municipal : le 18 octobre 2016 à 20h30

Fin de la séance : 23h32

Saint Romain, le 12 septembre 2016

Le Maire
Serge GRAPPIN